



ASSOCIATION SCOLAIRE

---

# SAINT-RÉMY

## CONTRIBUTION DES FAMILLES

2026-2027

La signature de ce document vaut pour l'établissement  
dans lequel votre enfant est inscrit.

Etablissements de Soissons / Villers-Cotterêts : pages 2 à 5  
Etablissement de Braine : pages 6 à 8

L'inscription de votre enfant au sein de l'Association Scolaire Saint-Rémy implique l'acceptation des avis et règlements (financier, pastoral, intérieur et internat pour les familles concernées).



ASSOCIATION SCOLAIRE

# SAINT-RÉMY

## CONTRIBUTION DES FAMILLES

2026-2027

Ecole Enfant-Jésus  
Collèges Saint-Paul et Saint-Nicolas  
Lycée Saint-Rémy  
Sup'St Rém

L'inscription de votre enfant au sein de l'Association Scolaire Saint-Rémy implique l'acceptation des avis et règlements (financier, pastoral, intérieur et internat pour les familles concernées).



# CONTRIBUTION DES FAMILLES

## Enfant-Jésus/ St Paul/St Nicolas/St Rémy

### CONTRIBUTION DES FAMILLES hors restauration, hors internat

Tranches	Quotients	Contribution réduite aux TPS sous conditions <sup>(1)</sup>	Tarifs forfaits annuels		
			Ecole	Collège & Lycée	Post-Bac
de 0 à 346	A	386 €	577 €	577 €	944 €
de 347 à 517	B	596 €	886 €	886 €	
de 518 à 686	C	738 €	1102 €	1234 €	
de 687 à 874	D	871 €	1306 €	1441 €	
875 et plus	E	946 €	1422 €	1689 €	

(1) Les TPS (Toute Petite section) de l'école bénéficient d'une contribution réduite s'ils ne restent que le matin à l'école et s'ils ne prennent pas leur repas sur place.

### RESTAURATION

Tarifs forfaits annuels (restaurants scolaires de tous les sites, hors cafeteria du lycée)	
DP1 - 1 jour régulier par semaine	323,00 €
DP2 - 2 jours réguliers par semaine	588,00 €
DP3 - 3 jours réguliers par semaine	870,00 €
DP4 - 4 jours réguliers par semaine	1071,00 €
DP5 - 5 jours par semaine : du lundi au vendredi	1317,00 €
Repas occasionnel en restaurant (prévenir la veille)	9,44 €

Au-delà du 11 septembre, tout changement de régime est soumis à un délai de 15 jours de carence.

### Panier repas famille - Ecole - sous réserve de place et soumis à signature de la convention

3 € par repas 'panier famille' pris à l'école

### Cafétéria Lycée - tarifs formules à consulter sur place

**INTERNAT - forfait annuel** (comprend le petit-déjeuner, repas du soir et nuit sur place du lundi soir au vendredi matin, fermé le week-end,)

Nuit + petit déjeuner + déjeuner du midi + dîner <i>uniquement pour le collège</i>	4166 €
Nuit + petit déjeuner + dîner (repas du midi non inclus) <i>pour les lycéens</i>	2853 €

est demandé à l'inscription : Un chèque de caution de 100 €

rendu en fin d'année scolaire, si aucune dégradation de matériel n'est constatée.

### REDUCTION

Réduction famille : - 10% pour 2 enfants, - 15% pour 3 enfants, - 25% pour 4 enfants et plus.

# CONTRIBUTION DES FAMILLES

## Enfant-Jésus/ St Paul/St Nicolas/St Rémy

### ECOLE ENFANT-JESUS

L'accueil périscolaire à partir de 7h30 et de 11h45 à 12h15 est gratuit.

pour les maternelles :

<b>ACCUEIL PERISCOLAIRE (16h45-18h00)</b>  (Accès Rue d'Héricourt)	1€50 par jour et par enfant (règlement via Ecole Directe)  210€ pour une inscription annuelle * (Date limite d'inscription le : 30/09/25) (Règlement chèque ou espèces)
--------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

pour les élémentaires :

<b>ETUDES SURVEILLEES</b>  (Accès Boulevard Jeanne d'Arc)	Groupes de 25 à 40 enfants du même niveau Devoirs en autonomie	1€50 par jour et par enfant  210€ pour une inscription annuelle * (Date limite d'inscription le : 30/09/25) (Règlement chèque ou espèces)
<b>ETUDES DIRIGEES</b>  (Accès Boulevard Jeanne d'Arc)	Groupes de 8 à 12 enfants d'un même cycle Accompagnement des devoirs Inscription par période (avant chaque vacances scolaires)	2€25 par jour et par enfant (Règlement chèque ou espèces)

pour les maternelles et les élémentaires :

<b>GARDERIE (18h00-18h30 sauf vendredi)</b>  (Accès Rue d'Héricourt)	1€80 par jour et par enfant (règlement via Ecole Directe)  70€ pour une inscription annuelle* (Date limite d'inscription le : 30/09/25) (Règlement chèque ou espèces)
----------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

\*Réduction famille : Périscolaire et garderie offerts au dernier enfant à partir du 3<sup>ème</sup> enfant.

L'équipe éducative se réserve le droit, après en avoir informé la famille, d'exclure un élève temporairement ou définitivement en cas de problème de comportement.

Afin de ne pas perturber le travail, les parents ne sont pas autorisés à reprendre leur enfant entre 16h45 et 17h30.

# CONTRIBUTION DES FAMILLES

## Enfant-Jésus/ St Paul/St Nicolas/St Rémy

### METHODE DE CALCUL

Notre contrat d'association avec l'Etat laisse, à la charge de toutes les familles, certains frais de fonctionnement :

Notre projet éducatif est d'être une école accessible à tous ceux qui désirent nous confier l'éducation et l'instruction de leurs enfants, indépendamment de leurs ressources du moment.

A cet effet, la participation des familles est différenciée en fonction des ressources.

Toutefois, si des difficultés imprévisibles modifiaient la situation en cours d'année, une solution peut être recherchée avec la Cheffe d'Etablissement coordinatrice.

#### a) Méthode de calcul du quotient / calculé d'après le revenu fiscal de référence

Revenu fiscal de référence sur avis imposition ÷ 12 mois ÷ nombre de parts fiscales = tranche mensuelle de revenus de la famille / tranche dans laquelle vous vous trouvez

Point à charge supplémentaire pour les familles monoparentales : + 1,5

Rappel des quotients et tranches :	De 0 à 346	Quotient A
	De 347 à 517	Quotient B
	De 518 à 686	Quotient C
	De 687 à 874	Quotient D
	Plus de 874	Quotient E

Pour les familles recomposées, nous prenons en compte les 2 avis d'imposition du foyer de résidence du (des) enfant(s).

De même, nous prenons les avis d'imposition des deux parents lorsqu'il y a une garde alternée.

#### b) Pièces à fournir :

Pour le calcul du quotient effectué par notre service comptabilité, fournir :

- la copie complète de votre avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024 lors de votre réinscription ou inscription (document à déposer numériquement ou à transmettre avant le 30 avril 2026 au service comptabilité)  
Sans retour de cet avis d'imposition, vous serez automatiquement affectés au quotient le plus élevé.
- Justification de domicile (facture électricité ou gaz, quittance de loyer, taxe d'habitation...)
- **Uniquement pour les élèves des écoles Enfant-Jésus ou Ste Marie**      |      • Une copie du livret de famille pour toute inscription ou changement depuis la 1<sup>ère</sup> inscription.

#### En cas de changement de situation

- Copie des 3 derniers bulletins de salaires ou du relevé FRANCE TRAVAIL

#### c) Réduction de la contribution famille, de la demi-pension et de l'internat :

Quel que soit le quotient : Pour **2 enfants** scolarisés **-10 %** pour chacun

Pour **3 enfants** scolarisés **-15 %** pour chacun

Pour **4 enfants** scolarisés et plus **-25 %** pour chacun



ASSOCIATION SCOLAIRE

---

# SAINTE-RÉMY

## CONTRIBUTION DES FAMILLES

2026-2027

Ecole Sainte Marie

L'inscription de votre enfant au sein de l'Association Scolaire Saint-Rémy implique l'acceptation des avis et règlements (financier, pastoral et intérieur).



# CONTRIBUTION DES FAMILLES

## Sainte Marie

### CONTRIBUTION DES FAMILLES hors restauration

Tarif unique : 715 €

*Merci de vous reporter au verso de ce document pour les documents à fournir*

**A cela peuvent s'ajouter les frais des services de restauration**

### RESTAURATION

Tarifs forfaitaires annuels	
DP1 - 1 jour <b>régulier</b> par semaine	270,00 €
DP2 - 2 jours <b>réguliers</b> par semaine	505,00 €
DP3 - 3 jours <b>réguliers</b> par semaine	737,00 €
DP4 - 4 jours <b>réguliers</b> par semaine	877,00 €
<b>Repas occasionnel</b> en restaurant (prévenir la veille)	7,60 €

**Au-delà du 11 septembre, tout changement de régime est soumis à un délai de 15 jours de carence.**

**Panier repas famille** - concerne les Ecoles - sous réserve de place et soumis à signature de la convention

3 € par repas 'panier famille' pris à l'école

### REDUCTION de la contribution famille, de la demi-pension

Quel que soit le quotient : Pour **2 enfants** scolarisés **-10 %** pour chacun

Pour **3 enfants** scolarisés **-15 %** pour chacun

Pour **4 enfants** scolarisés et plus **-25 %** pour chacun

### LES ETUDES / GARDERIE

L'accueil périscolaire à partir de 7h30 est **gratuit**.

<b>ACCUEIL PERISCOLAIRE (16h45-18h00)</b>  Pour les maternelles et les élémentaires	1€50 par jour et par enfant (règlement via Ecole Directe)  210€ pour une inscription annuelle * (Date limite d'inscription le : 30/09/25) (Règlement chèque ou espèces)
-----------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**\*Réduction famille** : Périscolaire et garderie offerts au dernier enfant à partir du 3ème enfant.

L'équipe éducative se réserve le droit d'exclure un élève temporairement ou définitivement en cas de problème de comportement.

# CONTRIBUTION DES FAMILLES

## Sainte Marie

Notre contrat d'association avec l'Etat laisse, à la charge de toutes les familles, certains frais de fonctionnement :

Notre projet éducatif est d'être une école accessible à tous ceux qui désirent nous confier l'éducation et l'instruction de leurs enfants, indépendamment de leurs ressources du moment.

Toutefois, si des difficultés imprévisibles modifiaient la situation en cours d'année, une solution peut être recherchée avec la Cheffe d'Etablissement coordinatrice.

### Documents à fournir :

- la copie complète de votre avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024  
avant le 30 avril 2026 au service comptabilité
- Justification de domicile (facture électricité ou gaz, quittance de loyer, taxe d'habitation...)
- **Uniquement pour les élèves des écoles Enfant-Jésus ou Ste Marie**      | Une copie du livret de famille pour toute inscription ou changement depuis la 1<sup>ère</sup> inscription.

### En cas de changement de situation

- Copie des 3 derniers bulletins de salaires ou du relevé POLE EMPLOI

Pour les familles recomposées, nous prenons en compte les 2 avis d'imposition du foyer de résidence du (des) enfant(s).

De même, nous prenons les avis d'imposition des deux parents lorsqu'il y a une garde alternée.